

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 198-DASES Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Atelier des Artistes en exil.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Ateliers des Artistes en exil ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros dont 40.000 euros au titre de la culture et 20.000 euros au titre de la solidarité avec les réfugiés est attribuée à l'association Atelier des artistes en exil au titre de 2018. 2018-06221, 2018-06222. 188418.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera répartie ainsi :

- 25.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.
- 15.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 316.
- 20.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 424, destination 4240005.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO